



« *Le Petit Journal* », 20 août 1899

## Le procès de Rennes (7 août-9 septembre 1899)

### Un verdict absurde...

*Amené du bagne de l'île du Diable, Alfred Dreyfus comparait devant le Conseil de guerre à Rennes. Une étrange sentence conclut ce procès semé d'illégalités.*

Le 3 juin 1899, la Cour de cassation rend un arrêt renvoyant l'affaire à un Conseil de guerre :

#### Emotion et sévérité

Le procès devant le Conseil de guerre de Rennes s'ouvre le 7 août 1899, dans la salle des fêtes du lycée de la gare (devenu le lycée Zola). Il comporte 25 audiences.

*"Une boule de chair vivante, disputée entre deux camps de joueurs et qui, depuis six ans, n'a pas eu une minute de repos, vient d'Amérique rouler au milieu de notre bataille",* écrit Maurice **Barrès**.

*«Le conseil de guerre multiplie les entorses à la légalité judiciaire. Il s'assure le soutien (illégal) des représentants du ministre de la Guerre, le **général Chemoin**, et du ministre des Affaires étrangères, **Maurice Paléologue**, chef des affaires réservées »* (Vincent Duclert).

Il fait aussi l'impasse sur l'enquête de la Cour de cassation.

Le **colonel Jouaust**, président du tribunal, interroge durement Alfred Dreyfus.

Les **généraux Mercier** et **de Boisdeffre** accablent Alfred Dreyfus.

Le représentant du gouvernement conclut à la culpabilité.

Après avoir hésité, la défense choisit de ne pas attaquer l'armée. **Me Labori** ne plaide pas.

Le 9 septembre 1899, le Conseil rend sa sentence. Par cinq voix contre deux (celles du colonel Jouaust et le Chef d'escadron **Charles François de Bréon**), Alfred Dreyfus est condamné à dix ans de déportation pour espionnage, mais bénéficie de « circonstances atténuantes ».

#### Le combat continue

*"Il est incroyable et sans précédent que l'arrêt qui attribuait à **Esterhazy** le bordereau sur lequel, en 1894, Dreyfus avait été condamné n'ait pas trouvé dans l'organe du Ministère public à Rennes le défenseur qui lui était dû à la Cour de cassation",* déclare **Jean Jaurès**.

A Rennes, une foule exprime son enthousiasme.

Des réactions indignées se multiplient dans le monde entier.

Alfred Dreyfus consent à la grâce présidentielle du 19 septembre et retire son recours contre l'arrêt du Conseil de guerre. Il lutte désormais libre pour la reconnaissance de son innocence.